

Association Foncière Pastorale Autorisée  
De VILLARD-REYMOND  
489 chemin des chalets  
38520 Villard-Reymond  
N° SIRET : 29380192400011  
[Contact-mairie@villard-reymond.fr](mailto:Contact-mairie@villard-reymond.fr)

## **Compte rendu N° 1 - 2023**

Le syndicat de l'AFPa de Villard-Reymond, dûment convoqué, s'est réuni sous la Vice-Présidence de M. Patrick CHABERT à la Mairie de Villard-Reymond le 31 janvier 2023 à 17H30.

**Le président M.CHALVIN Nicolas démissionnaire de ses fonctions de président et membre de l'AFPa depuis le 16 janvier 2023 est remplacé par. M.CHABERT Patrick, vice-président et membre de l'AFPa.**

**Titulaires présents:** M.CHABERT Patrick – Mme THEYSSET Chantal

**Titulaires absents :**

**Suppléants présents :** CANET Nicolas

**Suppléants absents :** M.CHABERT Christian – M.LAFOREST Jean Pierre

**Soit 2 syndics titulaires et 1 syndic suppléant donc 3 voix**

**Secrétaire de séance :** M.CANET Nicolas

### **Ordre du jour**

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif 2023
- Questions diverses

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Conseil Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes du budget de l'AFPa de Villard-Reymond pour l'exercice 2022 ont été régulièrement tenus,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- APPROUVE le compte de gestion 2022 tel que présenté et déposé sur la table des délibérés.

Nombre de votants : 3	Contre =	0
	Abstention =	0
	Pour =	3

Le compte de gestion est approuvé par 3 voix pour les 3 membres présents.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Hors la présence du Vice-Président, M.CHABERT Patrick, le conseil syndical de l'AFPa, examine le compte administratif 2022 pour le budget de l'AFPa de Villard Reymond, qui s'établit ainsi :

#### **SECTION INVESTISSEMENT :**

Résultat à la clôture de l'exercice 2021	7913.00€
Résultat de l'exercice 2022	0.00 €
<b>Résultat cumulé au 31 décembre 2022</b>	<b>7913.00 €</b>
Restes à réaliser	0.00 €
<b>Résultat définitif</b>	<b>7913.00 €</b>

#### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Résultat à la clôture de l'exercice 2021 (a)	- 351.60 €
Part affectée à l'investissement en 2021= c/1068de 2021 (b)	0.00 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté (c=a-b)	- 351.60 €
Résultat de l'exercice 2022 (d)	840.00 €
<b>Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (c+d)</b>	<b>488.40 €</b>

#### **Article 1 :**

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

#### **Article 2 :**

- Vote le compte administratif de l'exercice 2022 ainsi que les comptes,
- Invite les membres présents à approuver le compte administratif.

Nombre de votants : 2	Contre =	0
	Abstention =	0
	Pour =	2

Le compte administratif 2022 est approuvé par 2 voix pour les 3 membres présents.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Sur proposition du Vice-Président,

CONSIDERANT l'examen des résultats des comptes 2022 qui se résumant comme ci-après indiqués :

Après s'être fait présenter le compte administratif,

- DONNE ACTE au Vice-Président du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **SECTION INVESTISSEMENT :**

Résultat à la clôture de l'exercice 2021	7913.00€
Résultat de l'exercice 2022	0.00 €
<b>Résultat cumulé au 31 décembre 2022</b>	<b>7913.00 €</b>
Restes à réaliser	0.00 €
<b>Résultat définitif</b>	<b>7913.00 €</b>

### **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Résultat à la clôture de l'exercice 2021 (a)	- 351.60 €
Part affectée à l'investissement en 2021= c/1068de 2021 (b)	0.00 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté (c=a-b)	- 351.60 €
Résultat de l'exercice 2022 (d)	840.00 €
<b>Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (c+d)</b>	<b>488.40 €</b>

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Nombre de votants : 3            Contre =            0  
    Abstention =       0  
    Pour =                3

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **DECIDE** d'inscrire à la section recette de fonctionnement – article 002 – excédent antérieur reporté : **488.40 €**
- **DECIDE** d'inscrire à la section recette d'investissement – article 001 – excédent antérieur reporté soit **7913.00 €**

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Vice-Président : M.CHABERT Patrick,

PROCEDURE à la lecture article par article des sommes portées au budget primitif 2023 :

- **Section de Fonctionnement :**  
Dépenses : 10 868.40 €  
Recettes : 10 868.40 €
- **Section d'investissement**  
Dépenses : 11588.00 €  
Recettes : 11588.00 €

Le syndicat, après avoir délibéré à l'unanimité :

Nombre de votants : 3	Contre = 0
	Abstention = 0
	Pour = 3

- VOTE le projet de budget primitif 2023 accompagné du rapport explicatif du Vice-Président ;
- DONNE POUVOIR à son Vice-Président pour :

- Transmettre le budget au représentant de l'État
- Régler les dépenses prévues au budget supplémentaire 2023

Le budget primitif 2023 est voté par 3 voix pour les 3 membres présents.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Assemblée Générale :**

La prochaine Assemblée Générale des propriétaires se tiendra le 1<sup>er</sup> avril 2023 suivie d'une collation dont le lieu reste à définir. Ce sera l'occasion de faire le bilan de l'année 2022 et de faire ensemble le point sur l'année écoulée et le calendrier prévisionnel des travaux, à savoir :

- Le bilan des 5 ans du diagnostic pastoral sera vu en AG et avec les éleveurs
- Le vernissage du chalet d'alpage au printemps
- Le broyage des églantiers en automne ainsi que la coupe de bois participative.

#### **Transhumance :**

Le traditionnel repas de la transhumance se déroulera en octobre 2023, où les bergers et tous les Petarons pourront partager un moment convivial pour fêter la fin de saison.

#### **Parcelles :**

Les parcelles non utilisées par les éleveurs seront sorties de la convention (pas de l'AFP).

#### **Point PAC :**

Présentation de la PAC par la Chambre d'Agriculture et la FAI.

#### **Sangliers :**

Dégâts des sangliers à voir en AG et avec les éleveurs (déclaration de leur part)

#### **Broyage :**

Devis de 2021 - Reprendre contact avec la Société MONTEL ESPACES VERTS pour les tarifs 2023.

La séance est levée à 19h30

Villard-Reymond, le 23 février 2023

Le Vice-Président

Patrick CHABERT

